

Paris, le 27 juin 2012

## L'ACP constate un taux moyen de revalorisation net de 3% au titre de 2011 tant pour les contrats d'assurance vie individuels que pour les contrats collectifs

Lors de sa conférence du 27 juin 2012 consacrée au contrôle des pratiques commerciales, l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a exposé les résultats de deux enquêtes menées sur les taux de revalorisation :

- la première, menée depuis quatre ans, concernant les contrats de capitalisation et les contrats individuels d'assurance vie<sup>1</sup>,
- la seconde, lancée pour la première fois cette année, traitant des contrats collectifs en cas de vie et des Plans d'épargne retraite populaire (PERP)<sup>2</sup>.

**Concernant les contrats individuels**, l'évolution défavorable de la valorisation de certains actifs financiers détenus par les assureurs vie a pesé sur la revalorisation servie aux assurés. Dans ce contexte, le taux de revalorisation moyen des contrats (pondéré par les provisions mathématiques correspondantes), net de chargement de gestion, **a baissé entre 2010 et 2011 de 3,4% à 3,0%**. Cette évolution marque un tassement plus prononcé par rapport à la tendance baissière de ces dernières années (4,1% en 2007 ; 3,9% en 2008 ; 3,65% en 2009).

Une analyse en termes de seuils montre que seulement 13% des provisions mathématiques ont été revalorisées en 2011 à un taux au moins égal à 3,5%. Par ailleurs, un peu plus de la moitié (56%) des provisions mathématiques affichent un taux de revalorisation supérieur à 3,0%. En 2011, le taux moyen pondéré des 25% de provisions mathématiques les moins rémunérées a été de 2,4% alors que les 25% de provisions les plus rémunérées l'ont été à un taux moyen de 3,6%. La dispersion des taux nets au sein du marché apparaît légèrement plus forte en 2011 qu'en 2010.

Enfin, ce sont les contrats commercialisés dès les années 1950 et dans les années 1970 qui enregistrent en moyenne les taux de revalorisation les plus élevés au titre de 2011. Sur les trois dernières décennies, les contrats commercialisés pour la première fois dans les années 1980 comme ceux qui viennent d'être commercialisés en 2010 et 2011 présentent en moyenne les taux de revalorisation les plus élevés.

**Concernant les contrats collectifs**, le taux de revalorisation moyen net de chargement de gestion a lui-aussi baissé, **passant de 3,4% en 2010 à 3,0% en 2011**. Une grande partie des contrats collectifs, correspondant à 65% des provisions mathématiques (91% dans le cas des contrats individuels), a été revalorisée en 2011 à un taux inférieur à celui de 2010. A contrario, 24% des provisions mathématiques (2% dans le cas des contrats individuels) ont enregistré un relèvement de leur taux de revalorisation net sur la période, tandis que 11% des provisions mathématiques ont été revalorisés en 2011 au même taux qu'en 2010.

<sup>1</sup> Voir Analyse et Synthèse n° 6 pour une analyse détaillée des contrats individuels d'assurance-vie

<sup>2</sup> Voir Analyse et Synthèse n° 7 pour une analyse détaillée des contrats collectifs en cas de vie et des PERP.

**Les contrats collectifs en cas de vie** (notamment les contrats « article 83 », « article 82 », contrats retraite « Madelin ») sont massivement commercialisés par les entreprises d'assurance (88% de part de marché pour les entreprises d'assurance), et dans une moindre mesure par les institutions de prévoyance (10%). Une analyse en termes de seuils montre que plus du tiers (37%) des provisions mathématiques des contrats collectifs d'assurance en cas de vie ont été revalorisés en 2011 à un taux au moins égal à 3,5%. Le taux moyen pondéré des 25% de provisions mathématiques les moins rémunérées a été de 1,75% alors que les 25% de provisions les mieux rémunérées l'ont été à un taux moyen de 4,2%. La dispersion des taux nets au sein du marché est légèrement plus forte en 2011 qu'en 2010.

**S'agissant des PERP**, les groupes de bancassurance représentent 42% du total des provisions mathématiques en 2011, les autres entreprises d'assurance représentant près de 57% du total des provisions mathématiques. Une analyse en terme de seuils montre que moins de la moitié (41%) des provisions mathématiques de PERP ont été revalorisées en 2011 à un taux au moins égal à 3,0%. Le taux moyen pondéré des 25% de provisions mathématiques les moins rémunérées a été de 2,3% alors que les 25% de provisions les mieux rémunérées l'ont été à un taux moyen de 3,3%. La dispersion des taux nets au sein des PERP apparaît ainsi de moindre ampleur qu'au sein des contrats collectifs en cas de vie.

Les résultats complets de ces enquêtes sont disponibles dans les deux derniers numéros d'*Analyses et Synthèses*.

#### **À propos de l'ACP**

Issue principalement de la fusion de la Commission bancaire et de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, l'Autorité de contrôle prudentiel, autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, est chargée de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier.